

DOSSIER DE PRESSE :
MOBILISATIONS INTERNATIONALES DES PAYSANS ET
RIVERAINS DES PLANTATIONS BOLLORE-SOCFIN
DERNIERES ACTUALITES

Sommaire

1. Résumé de la situation / contexte
2. Etats des lieux pays par pays, mai 2016
3. Lettre des Riverains à Vincent Bolloré, 19 février 2016
4. Réponse de Vincent Bolloré, 4 avril 2016
5. Lettre des Riverains à Hubert Fabri, PDG de la Socfin, 20 mai 2016
6. Extrait du rapport financier du Groupe Bolloré (Mars 2016)
7. Organigramme de la Socfin et Participation du Groupe Bolloré
8. Lettre des chefs de villages membres de la Synaparcam (organisation des riverains camerounais), 17 février 2016
9. Courrier de la Synaparcam à la Socapalm (filiale de la Socfin au Cameroun), avril 2016
10. Réponse de la Socapalm, mai 2016
11. Communiqué de presse suite à l'arrestation de leaders riverains en Sierra Léone, février 2016

1. CONTEXTE ET RESUME DE LA SITUATION

La Socfin est une holding luxembourgeoise dont l'actionnaire principal est le groupe Bolloré (39% des parts) [cf. Doc 7 organigramme]. Cette holding détient des plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie¹. Depuis 2008, les expansions de ces plantations sont continues. Les surfaces plantées des sociétés africaines de la Socfin sont passées de de 129 658 à 185 324 ha entre 2009 et 2015, soit une augmentation de plus de 40%. Ces expansions provoquent de graves conflits avec les populations riveraines qui sont privés de terres et voient leurs conditions de vie sans cesse se dégrader.

Dans plusieurs pays, les paysans et villageois propriétaires des terres réquisitionnées, se mobilisent pour protester contre les conditions d'implantation et d'exploitation de ces plantations.

¹ Cameroun, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Ghana, Nigeria, RD Congo, Cambodge, Indonésie, Sao Tomé

Des organisations de défense des droits des riverains des plantations du groupe existent aujourd'hui au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Liberia, en Sierra Leone, au Cambodge. Ils se sont regroupés en Alliance Internationale pour échanger des informations, des expériences, et unir leurs forces pour être capable de se hisser à la hauteur de cette entreprise multinationale. Les négociations avec les directions locales menées depuis 2008 ayant trop souvent mené à une impasse, il s'agit de négocier directement avec la direction générale du groupe pour trouver une solution durable à ce conflit.

L'Alliance Internationale des Riverains des plantations Bolloré-Socfin s'est concrétisée le 5 juin 2013, jour de l'assemblée générale des actionnaires du groupe Bolloré, lors d'une journée d'actions collectives simultanées dans les différents pays (cf. Dossier de presse – historique détaillé).

Depuis lors, les représentants des riverains n'ont eu de cesse de demander une rencontre avec les représentants du groupe qui contrôle ces plantations pour parvenir à une résolution des conflits et faire entendre leurs revendications (cf. Dossier de presse – historique détaillé).

Un premier pas a été fait de la part du groupe Bolloré, qui a accepté une négociation internationale à Paris le 24 Octobre 2014, avec les représentants des organisations des 5 pays membres de l'Alliance des Riverains (cf. Dossier de presse – historique détaillé).

Malheureusement, plusieurs mois après cette rencontre, les engagements pris par le groupe Bolloré n'ont pas pu être tenus, et le groupe Socfin refuse tout dialogue avec les organisations représentatives des communautés riveraines.

Ces derniers ont lancé une dernière tentative pour nouer le dialogue avec le groupe Socfin en 2015 et ont demandé au Groupe Bolloré de démontrer sa volonté de faciliter le dialogue avec la Socfin, le 19 février 2016 (cf. Doc 3 lettre des riverains à Vincent Bolloré).

Aujourd'hui, la Socfin refuse toujours de reconnaître l'Alliance des riverains comme interlocuteur, démontre son refus de dialoguer pour résoudre les conflits présents sur le terrain. Le groupe Bolloré se range derrière la Socfin en avançant des solutions soi-disant apportées au niveau local (cf. doc 4 Réponse de Vincent Bolloré) qui n'ont pourtant toujours pas été constatées par les riverains sur le terrain. Les paysans et riverains lancent donc une série d'actions collectives coordonnées dans les quatre pays africains concernés afin de contraindre le groupe à ouvrir les négociations et révéler au grand jour les injustices qu'ils subissent.

2. ETAT DES LIEUX PAYS PAR PAYS, MAI 2016

LIBERIA

Sur la plantation LAC, après plus d'un an depuis l'ouverture de la négociation avec la direction, les riverains de LAC ont obtenu du bout des lèvres un accord pour une compensation de cultures détruites lors des dernières extensions qui devrait être payée le 30 juin. Nous regrettons qu'il ait fallu plus d'un an de pression et de négociations pour réaliser ce qui aurait pu être une simple formalité car cette compensation est obligatoire et encadrée par le gouvernement. Les nombreux autres points de tensions n'ont toujours pas été abordés, et la direction de LAC fait trainer les négociations. Elle a notamment repoussé la réunion prévue le 18 mars, au 25 mars, ce qui ne

s'est finalement pas tenu à cause du jour férié, mais la direction n'a pas d'elle-même reprogrammé un nouveau rendez-vous. Elle avait même purement annulé un rendez-vous fixé le 22 Décembre 2015 par le représentant local du gouvernement. Elle refuse également de définir avec les riverains un calendrier de négociations.

Les revendications en cours :

- Paiement des sommes restantes dues en compensation de terres occupées, définies selon l'accord signé entre la direction et les communautés riveraines en 2007
- Reconstruction des maisons détruites pour les populations déplacées lors des extensions des plantations, et mise à disposition, comme promis dans l'accord de 2007, de 4 acres de terres pour chaque famille
- Embauche des ressortissants des communautés locales au sein de l'entreprise : sur 2 phases, 750 personnes devaient être employées par LAC
- Construction d'écoles et de terrains de jeu pour les enfants

Sur la plantation SRC, les communautés locales ont été intimidées par les autorités, à la demande de la direction. Lundi 5 janvier 2015, six représentants des communautés locales qui tentaient de s'organiser, en regroupant les différents villages affectés, avaient été arrêtés. Suites aux pressions (mobilisations dans les autres pays, médiatisation de la situation), ils ont été libérés sous caution. Mais ils sont toujours sous la menace de leur procès, sans aucune visibilité sur la suite de la procédure. Un des représentants se cache encore aujourd'hui, menacé d'une nouvelle arrestation. L'organisation des riverains a été fortement entamée par ces pressions.

CAMBODGE

Le Cambodge est le seul pays où l'on peut parler d'un dialogue effectif et de rencontres régulières entre l'association des riverains et la direction, dans le cadre de la plateforme tripartite de dialogue. Cependant ce dialogue commencé dans ce cadre il y a un an n'a abouti à aucun résultat concret visible sur le terrain. Le travail de bornage est encore en cours. Et Socfin-KCD a recouru à un tiers pour intervenir sur le conflit foncier qui n'est pas reconnu comme un expert indépendant par les communautés, le GIZ. La direction montre peu de bonne volonté à réellement obtenir des avancées concrètes : par exemple, elle pose des conditions au paiement de 40 000\$ qu'elle a accepté de payer en dédommagement des 142ha de terres communautaires et de forêt sacrée détruits, et qui ont fait l'objet d'une cérémonie traditionnelle Bunong le 25 Février 2016. (Les communautés se sont vues obligées plusieurs fois, ces dernières années, d'organiser des cérémonies traditionnelles pour calmer les esprits suite à la destruction de sites sacrés, résultant souvent au sacrifice d'animaux). Cet argent n'a toujours pas été versé sous prétexte que les communautés doivent présenter des projets à financer qu'elle validera. Mais c'est aux communautés de décider de l'utilisation de cet argent qui est versé pour des préjudices subis et non à la direction.

CAMEROUN

- Les directions locales des plantations Socapalm, refusent encore de répondre aux lettres des associations légalement reconnues, les évinçant systématiquement du dialogue, malgré de nombreux courriers envoyés et même lors d'une demande claire des chefs traditionnels de les considérer comme interlocuteur sur les problèmes concernant les riverains

- La direction de la Socapalm a refusé une pleine collaboration avec les chefs et l'association Synaparcam, pour discuter en détails des conditions et modalités d'accès aux centres de santé de l'entreprise pour les communautés riveraines. Les réponses faites par écrit restent insatisfaisantes et incomplètes, alors qu'une rencontre aurait sans doute permis de résoudre le problème depuis lors. Une nouvelle manifestation a été organisée en avril et les riverains attendent encore aujourd'hui la réponse de la direction à leur dernier courrier.
 - Le Directeur de Plantation de Mbambou, a refusé, dans un courrier daté du 25 avril 2016, un rendez-vous avec l'association légalisée Synaparcam, qui compte aujourd'hui plus de 900 membres, indiquant qu'il échangeait avec les chefs de villages et non les associations. Il s'agissait pourtant de poursuivre le dialogue entamé lors de la première plateforme tripartite de l'arrondissement de Dizangué, le 20 janvier, comme il avait été demandé par le Directeur Général et le Préfet.
 - A propos des plateformes tripartites de négociation promises à la Synaparcam par le PCA et le Préfet de la Sanaga Maritime, le 28 avril 2015 : sur la plantation de Dibombari la direction refuse toute rencontre depuis des mois ; sur l'arrondissement de Dizangué, une seule rencontre de la plateforme a eu lieu depuis cette promesse, au mois de Janvier. La rencontre suivante qui devait avoir lieu le 6 avril a été repoussée. Et le dernier rendez-vous fixé, le 5 mai dernier, a été annulé sans préavis, et aucune nouvelle date n'a été fixée. Ceci montre un manque de prise au sérieux de cette plateforme de dialogue et un manque de respect envers les représentants des riverains.
 - Le Président du Conseil d'Administration de la Socapalm, relancé plusieurs fois par les riverains, pourtant désigné par le groupe Socfin comme l'interlocuteur pour résoudre les conflits, n'a toujours pas rencontré les riverains constitués en association.
- Au Cameroun, il s'agit des seuls éléments de « dialogue » dont on puisse parler depuis juin 2015. Les plateformes de dialogue promises sur l'ensemble des plantations restant totalement inexistantes sur l'ensemble des autres plantations.

Revendications en cours :

En plus de la protection d'un espace vital autour des villages et de la rétrocession de certaines terres, définies dans les revendications cadres de la Synaparcam (Cf. note de synthèse 2015), les populations sont concentrées aujourd'hui sur la mise en place d'infrastructures pour compenser les terres occupées et assurer les missions de services publics auxquelles l'entreprise s'est engagée à la privatisation :

- Accès à l'eau potable : construction de forages et dépollution des rivières
- Education : constructions d'écoles
- Santé : accès aux centres de santé de l'entreprise et construction de cases de santé pour les zones éloignées
- Constructions de logements décentes pour les pygmées privés de forêts
- Embauche des jeunes des villages
- Aide à l'électrification de certaines zones

COTE D'IVOIRE

La direction de la SoGB refuse toujours le dialogue avec l'UVD, association légalement reconnue qui compte 220 membres et qui conteste l'exclusivité du dialogue entre la SoGB et l'AVD, une association regroupant quelques notables, soutenue par la direction, et qui est soupçonnée de défendre certains intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général des communautés.

Revendications en cours :

- Infrastructures (soutien à l'électrification, entretien des pistes, installation de châteaux d'eau, reconstruction de logements pour les villages déplacés, construction d'écoles,...)
- Rétrocession d'un espace vital autour des villages
- Volet social : accès aux soins dans le centre de santé de la direction, accès à l'emploi, soutien aux nouveaux planteurs,...

SIERRA LEONE

Les 6 représentants de l'association des riverains, la MALOA, enfermés en février 2016, ont été libérés suite à la mobilisation internationale et à la médiatisation, qui a permis de lever les fonds nécessaires pour payer les amendes.

Mais la répression n'a pas cessé :

- 11 personnes sont encore en procès pour les conflits sur le terrain, et pourraient être emprisonnées d'un jour à l'autre.
- 7 leaders avaient été arrêtés et emprisonnés le 7 septembre pour avoir « inscrit des noms sur une liste dans le village sans en avoir averti le chef traditionnel. » Leur crime : tenter de s'organiser collectivement pour défendre leurs droits vis-à-vis de la firme multinationale ayant exproprié leurs terres pour les transformer en plantations industrielles de palmiers à huile et faire reconnaître leur association légalisée. Ils ont été libérés et n'ont plus eu signe de poursuites depuis, mais apparemment, aucun villageois n'est à l'abri de poursuites et d'emprisonnement arbitraires.
- Plusieurs ONG qui devaient se rendre sur le terrain en Avril, pour évaluer la situation, se sont vues interdire l'accès à la région, pour raisons de « sécurité ».

Le dialogue est aujourd'hui complètement fermé entre les communautés riveraines et la direction.

3. LETTRE DES RIVERAINS A VINCENT BOLLORE, 19 FEVRIER 2016

Alliance Internationale des Riverains des plantations Socfin

Contact : Sare Tchrouin Ange

Chargé de communication avec la Socfin et le groupe Bolloré

Président de l'Union des Villages Déguerpis (Côte d'Ivoire)

+ 225 48 40 04 09

asso.uvd13v@gmail.com

Le 19 février 2016

**A Monsieur Vincent Bolloré
Président Directeur Général du Groupe Bolloré**

Cher Monsieur,

Lors de votre dernier courrier daté du 29 Septembre 2015, vous confirmiez une nouvelle fois votre engagement pour mettre en place un dialogue visant à résoudre les conflits existants entre le groupe Socfin et les riverains de ses plantations. Vous réaffirmiez mobiliser tous les moyens à votre disposition pour amener le groupe autour de la table.

Depuis le 5 février dernier, 6 représentants de l'association MALOA, membre de l'Alliance, sont emprisonnés en Sierra Leone pour leur engagement dans la résolution de ces conflits. Ils ont été condamnés à 5 à 6 mois de prison pour la destruction de 40 plants de palmiers. Parmi eux, Shiaka Sama que le groupe Bolloré a reçu le 24 octobre 2014 à Paris. 11 autres personnes sont encore mises en examen suite à des plaintes de Socfin Agricultural Company Sierra Leone Ltd., et leur procès est en cours.

Nous reconnaissons qu'il y a des avancées dans le dialogue depuis notre rencontre à Paris : plusieurs rencontres ont eu lieu entre l'ACCILE et la direction de LAC au Liberia ; la plateforme tripartite a été officialisée le 22 décembre 2015 au Cambodge et le processus suit son cours ; une plateforme tripartite a pu se tenir pour la région de Dizangue au Cameroun pour les plantations de Mbongo et Mbambou le 20 janvier. Cependant, les résultats de ces négociations se font attendre, des plateformes promises au Cameroun n'ont pas encore été activées, et un cadre tripartite solide n'a pas encore été mis en place au Liberia.

Ce sont des avancées importantes, et nous sommes persuadés qu'il est possible d'aller plus loin dans ce processus.

Nous l'avons dit plusieurs fois, la résolution des conflits passe par la reconnaissance de ces conflits et la reconnaissance d'interlocuteurs avec qui dialoguer. Ce dialogue n'existe pas en Sierra Leone, où les représentants de la MALOA sont emprisonnés. Il est faussé en Côte d'Ivoire où la SoGB ne reconnaît qu'une association l'AVD alors que la majorité des communautés est organisée au sein de l'UVD qui est exclue des négociations.

Par ailleurs la Socfin n'a répondu à aucun des courriers de l'Alliance Internationale des Riverains, et nous n'avons jamais eu ses positions quant aux demandes exprimées en Octobre 2014.

Il n'y a pas d'alternative au dialogue. Cela passe par la reconnaissance des communautés affectées et des associations créées pour défendre leurs droits.

Nous vous demandons aujourd'hui des éléments concrets démontrant la volonté de votre groupe de faciliter ce dialogue :

- 1) **En fixant une nouvelle date pour une rencontre de négociation internationale avant fin 2016**, pour tenir l'engagement du groupe Bolloré pris en octobre 2014. Cela permettra de s'appuyer sur les avancées là où elles ont eu lieu pour définir un plan de route général vers la résolution définitive des conflits autour des plantations. Une telle rencontre serait l'occasion de reconnaître publiquement l'engagement du groupe Bolloré pour le dialogue, comme cela avait été fait en 2014.
- 2) **En demandant au Groupe Socfin de sortir de son refus de dialoguer en :**
 - **Fournissant une réponse écrite aux courriers de l'Alliance**
 - **Ouvrant le dialogue localement avec l'UVD en Côte d'Ivoire**
 - **Faisant une déclaration d'apaisement en Sierra Leone et en s'engageant à dialoguer** avec les représentants légitimes des communautés affectées (si nécessaire, nous sommes prêts à discuter les conditions de cette légitimité).

Si le groupe Socfin persiste dans son refus de dialogue, nous vous demandons de nous transmettre sa réponse sur ces 3 derniers points et les raisons de son silence. Nous comptons sur vous pour jouer le rôle de médiateur entre les 2 parties jusqu'à ce que l'on puisse s'asseoir tous autour de la table.

Les avancées concrètes dans nos pays permettront une nouvelle rencontre internationale plus riche et efficace. Cette rencontre sera l'occasion de faire le bilan des réussites notables et de définir ensemble un cadre de négociation commun à tous les pays.

Vous souhaitant bonne réception et dans le souhait d'une suite favorable, veuillez agréer Monsieur le Président l'expression de ma plus haute considération.

**Pour l'Alliance internationale
des riverains des plantations Socfin-Bolloré
Sare Tchrouin Ange - Président de l'UVD**

4. REPOSE DE VINCENT BOLLORE, 4 AVRIL 2016



LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

**ALLIANCE INTERNATIONALE
DES RIVERAINS DES PLANTATIONS
SOCFIN - BOLLORE
Monsieur SARE TCHROUIN ANGE**

Email : asso.uvd13v@gmail.com

Puteaux, le 4 avril 2016

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 19 février dernier qui a retenu toute mon attention.

Tout d'abord, j'aimerais vous confirmer que le Groupe Socfin a toujours, et depuis sa création au 19^{ème} siècle, agi comme une société responsable envers ses travailleurs et les communautés riveraines de ses concessions. Elle a appliqué les principes du développement durable avant même que le concept ne soit formalisé.

Le Groupe Socfin investit des sommes considérables chaque année, qui se comptent en millions d'euros, pour construire des écoles, des dispensaires, entretenir des routes, fournir de l'eau potable, former ses travailleurs, etc. tout cela, en parfaite collaboration avec les représentants légitimes des travailleurs et des communautés locales : chefs traditionnels, les représentants du peuple (*élus, maires...*) nommés dans un cadre démocratique, associations locales légalement reconnues.

Ces discussions ont toujours eu lieu, et ont pour objectif une amélioration graduelle et permanente de conditions de vie des salariés des plantations et des communautés riveraines, prenant ainsi en charge les services publics qui doivent normalement être assurés par l'Etat.

Depuis nos derniers échanges de septembre 2015, j'ai pu constater une intensification du dialogue et une meilleure lisibilité des actions concrètes prises au bénéfice des salariés et riverains des plantations. L'accès aux centres médicaux a été facilité, de nouveaux centres de formation professionnels ont été créés, l'accès à l'eau potable est plus aisé, la distribution d'électricité au sein des villages ouvriers a été mieux assurée.

Comme je vous l'ai déjà indiqué, je suis convaincu que c'est localement que des réponses peuvent être apportées.

En tant qu'actionnaire, nous continuerons d'exercer notre influence auprès des dirigeants de Socfin en qui j'ai toute confiance et avec qui nous sommes en contact depuis plus de 30 ans. Je leur transmets votre courrier ainsi que le bilan des actions qui ont été menées en 2015.

Pour ce qui relève des actions judiciaires, vous comprendrez que nous ne pouvons intervenir dans le traitement des affaires en cours.

Restant attentif à tous ces sujets, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Vincent BOLLORÉ

5. LETTRE DES RIVERAINS A HUBERT FABRI, PDG DE LA SOCFIN, 20 MAI 2016

Alliance Internationale des Riverains des plantations Bolloré-Socfin

Union des Villages Déguerpis (Côte d'Ivoire)
Synergie Nationale des Paysans et Riverains du Cameroun
Malen Land Owners and Users Association (Sierra Leone)
Bunong Association for a Good Future (Cambodge)
District 3 and 4 Affected Communities of LAC (Liberia)
synaparcam@gmail.com - 00237 674 52 93 87



**International Alliance
Of Local Communities**

Le 20 mai 2016

**A Monsieur Hubert Fabri
Président Directeur Général du Groupe Socfin**

Monsieur le Président,

L'absence de réponse à nos précédents courriers témoigne de votre rejet de l'idée de définir au niveau global les conditions d'un dialogue constructif entre les communautés et les directions de plantations dans chaque pays où la Socfin est implantée. Nous revenons vers vous car nous pensons que les éléments de contexte qui vous amenaient à une telle conclusion ont changé.

Suite à votre rejet du processus de dialogue entamé avec le groupe Bolloré en novembre 2014, nous avons axé nos efforts pour tenter d'avancer sur la résolution des conflits localement. Nous avons tenté chaque fois que c'était possible de construire un dialogue constructif entre les associations légales et représentants légitimes que nous sommes et les directions des plantations de la Socfin sous la tutelle des autorités publiques locales. Aujourd'hui, vous conviendrez avec nous que ces tentatives de dialogue ont échoué et que nous sommes à nouveau dans l'impasse.

Au Liberia et au Cambodge, des ouvertures récentes avaient fait naître des espoirs parmi nos communautés, mais ils sont aujourd'hui remis en question :

- Au Liberia, après plus d'un an depuis l'ouverture de la négociation avec la direction, les riverains de LAC ont obtenu du bout des lèvres un accord pour une compensation de cultures détruites lors des dernières extensions qui devrait être payée le 30 juin. Ce progrès est notable mais nous regrettons qu'il ait fallu plus d'un an de pression et de négociations pour réaliser ce qui aurait pu être une simple formalité car cette compensation est obligatoire et encadrée par le gouvernement. Les nombreux autres points de tensions n'ont toujours pas été abordés, et la direction de LAC fait trainer les négociations. Elle a notamment repoussé la réunion prévue le 18 mars, au 25 mars, ce qui ne s'est finalement pas tenu à cause du jour férié, mais la direction n'a pas d'elle-même reprogrammé un nouveau rendez-vous. Elle avait même purement annulé un rendez-vous fixé le 22 Décembre 2015 par le représentant local du gouvernement. Elle refuse également de définir avec les riverains un calendrier de négociations.
- Le Cambodge est le seul pays où l'on peut parler d'un dialogue effectif et de rencontres régulières entre l'association des riverains et la direction, dans le cadre de la plateforme tripartite de dialogue. Cependant ce dialogue commencé dans ce cadre il y a un an n'a abouti à aucun résultat concret visible sur le terrain. Le travail de bornage est encore en cours. Et Socfin-KCD a recouru à un tiers pour intervenir sur le conflit foncier qui n'est pas reconnu comme un expert indépendant par les communautés, le GIZ. L'exaspération des riverains nous fait craindre une résurgence du conflit d'autant que la direction montre peu de bonne volonté à réellement obtenir des avancées concrètes : par exemple, elle pose des conditions au paiement de 40 000\$ qu'elle a accepté de payer en dédommagement des 142ha de terres communautaires et de forêt sacrée détruits, et qui ont fait l'objet d'une cérémonie traditionnelle Bunong le 25 Février 2016. Cet argent n'a toujours pas été versé sous prétexte que les communautés doivent présenter des projets à financer qu'elle validera. Mais c'est aux communautés de décider de l'utilisation de cet argent qui est versé pour des préjudices subis et non à la direction.

Ailleurs nous constatons un déni de dialogue prenant de multiples formes :

Au Cameroun :

- Les directions locales des plantations Socapalm, refusent encore de répondre aux lettres des associations légalement reconnues, les évinçant systématiquement du dialogue, malgré de nombreux courriers envoyés et même lors d'une demande claire des chefs traditionnels de les considérer comme interlocuteur sur les problèmes concernant les riverains (cf. Lettre des chefs de la Kienké au directeur de la Socapalm le 17 mars 2016).

- La direction de la Socapalm a refusé une pleine collaboration avec les chefs et l'association Synaparcam, pour discuter en détails des conditions et modalités d'accès aux centres de santé de l'entreprise pour les communautés riveraines. Les réponses faites par écrit restent insatisfaisantes et incomplètes, alors qu'une rencontre aurait sans doute permis de résoudre le problème depuis lors. Une nouvelle manifestation a été organisée en avril et les riverains attendent encore aujourd'hui la réponse de la direction à leur dernier courrier.
- Le Directeur de Plantation de Mbambou, a refusé, dans un courrier daté du 25 avril 2016, un rendez-vous avec l'association légalisée Synaparcam, qui compte aujourd'hui plus de 900 membres, indiquant qu'il échangeait avec les chefs de villages et non les associations. Il s'agissait pourtant de poursuivre le dialogue entamé lors de la première plateforme tripartite de l'arrondissement de Dizangué, le 20 janvier, comme il avait été demandé par le Directeur Général et le Préfet.
- A propos des plateformes tripartites de négociation promises à la Synaparcam par le PCA et le Préfet de la Sanaga Maritime, le 28 avril 2015 : sur la plantation de Dibombari la direction refuse toute rencontre depuis des mois ; sur l'arrondissement de Dizangué, une seule rencontre de la plateforme a eu lieu depuis cette promesse, au mois de Janvier. La rencontre suivante qui devait avoir lieu le 6 avril a été repoussée. Et le dernier rendez-vous fixé, le 5 mai dernier, a été annulé sans préavis, et aucune nouvelle date n'a été fixée. Ceci montre un manque de prise au sérieux de cette plateforme de dialogue et un manque de respect envers les représentants des riverains.
- Le Président du Conseil d'Administration de la Socapalm, relancé plusieurs fois par les riverains et que vous avez-vous-même désigné comme l'interlocuteur pour résoudre les conflits, n'a toujours pas rencontré les riverains constitués en association.

Au Cameroun, il s'agit des seuls éléments de « dialogue » dont on puisse parler depuis juin 2015. Les plateformes de dialogue promises sur l'ensemble des plantations restant totalement inexistantes sur l'ensemble des autres plantations.

Dans d'autres pays, la situation est pire encore :

- La direction de la SAC en Sierra Leone refuse toujours absolument le dialogue avec l'association MALOA qui est pourtant légalement reconnue et compte aujourd'hui 1100 membres.
- La direction de la SoGB refuse toujours le dialogue avec l'UVD, association légalement reconnue qui compte 220 membres et qui conteste l'exclusivité du dialogue entre la SoGB et l'AVD, une association regroupant quelques notables et qui est soupçonnée de défendre certains intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Comment expliquez-vous un tel état des lieux ? Pourquoi une telle différence de traitement d'un pays à l'autre ? Quelles sont selon vous les conditions d'un dialogue constructif localement ? De quoi ont besoin les directions locales pour reconnaître nos associations qui sont légales et constituées de centaines de membres ? Nous avons besoin de réponses à ces questions.

La Socfin met en avant dans ses communiqués sa responsabilité sociale et ses bonnes relations avec les communautés locales. Ne pouvons-nous pas nous mettre autour de la table pour définir ensemble les règles et conditions de ces « bonnes relations » pour tous les pays où la Socfin possède des plantations ?

La Socfin investit certes dans des actions sociales, elle construit des écoles ou des forages. Mais cela se fait trop souvent de manière unilatérale, sans considération des besoins précis des populations et sans aucune transparence. Pourquoi ne pas dialoguer avec les riverains pour que l'investissement dans les actions sociales par le Groupe Socfin » soient utilisées le plus justement et contribuent mieux à résoudre le conflit avec les communautés riveraines ?

En 2016, 124 multinationales ont défini des Accords Cadre Monde, ou Global Framework Agreement (GFA). Généralement, ils concernent le dialogue social avec les organisations syndicales dans tous les pays où est implantée une multinationale. Sans parler d'un vrai GFA négocié avec les syndicats, il nous semble d'un accord cadre de ce type serait une piste de solution pour imaginer un cadre pour un dialogue serein reposant sur des règles claires acceptées par toutes les parties.

En espérant que les éléments exposés dans ce courrier retiennent votre attention et que nous trouvions ensemble les moyens de dépasser les divergences qui nous opposent, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Pour l'Alliance internationale
des riverains des plantations Socfin-Bolloré
Emmanuel ELONG, Président de la Synaparcam**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Emmanuel Elong".

Copie :
M. Vincent Bolloré

6. EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER DU GROUPE BOLLORÉ (MARS 2016)



Groupe Bolloré | Résultats 2015

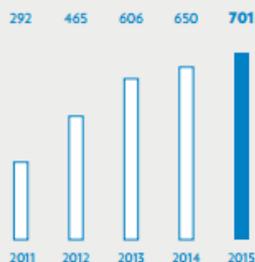
Le 24 mars 2016

▪ Chiffre d'affaires :	10 824 millions d'euros , +2 % en données publiées (-2 % à périmètre et taux de change constants)
▪ EBITDA :	1 114 millions d'euros , +9 %
▪ Résultat opérationnel :	701 millions d'euros , +8 %
▪ Résultat net part du Groupe :	564 millions d'euros , +161 %
▪ Investissements industriels nets :	771 millions d'euros , +25 %
▪ Endettement net :	4 281 millions d'euros (gearing : 38 %)
▪ Valeur boursière du portefeuille :	4 977 millions d'euros au 31/12/2015
▪ Proposition de dividende :	0,06 euro par action (soit un montant de 173 millions d'euros) dont 0,02 euro d'acompte déjà versé en octobre 2015, identique à celui de l'exercice précédent.

Extrait du rapport d'activité 2015, avril 2016

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)



ACTIFS AGRICOLES

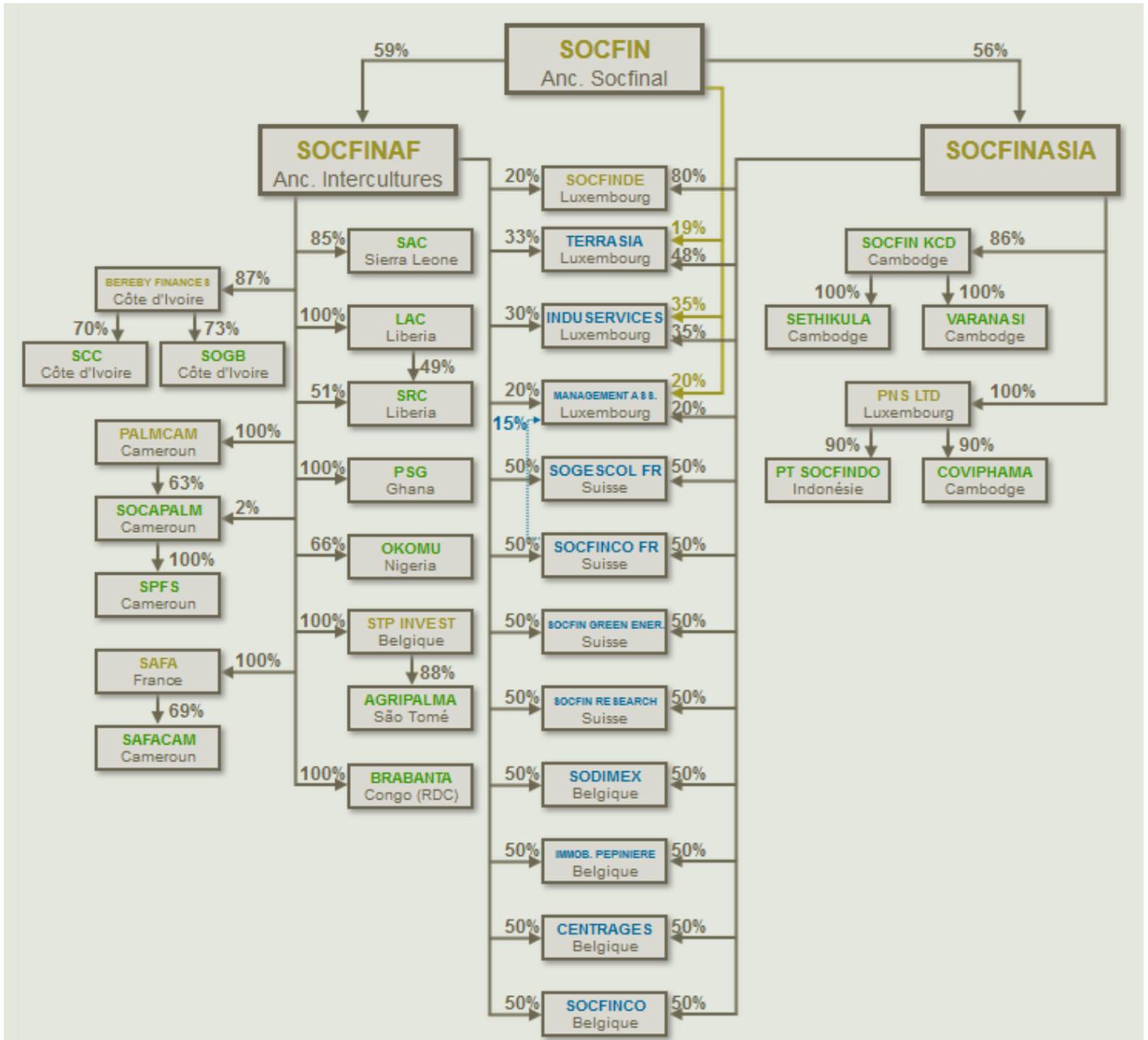
Au travers de ses participations dans Socfin (38,8 %) et dans ses filiales Socfinasia (21,8 %) et Socfinaf (8,6 %), dont la valeur boursière s'établit à 224 millions d'euros au 31 décembre 2015, le Groupe Bolloré est un actionnaire important du groupe Socfin. Celui-ci est l'un des principaux planteurs indépendants dans le monde et gère près de 187 000 hectares de plantations.

En Asie, Socfin est présent en Indonésie au travers de Socfindo, qui exploite 48 000 hectares de palmiers à huile et d'hévéas, et s'est récemment implanté au Cambodge, où il a entrepris la création de 12 000 hectares de plantations d'hévéas (7 400 hectares plantés à fin 2015).

En Afrique, Socfin possède de nombreuses implantations dans différents pays, comme le Cameroun, où Socapalm et SAFACAM gèrent 45 000 hectares de palmiers à huile et d'hévéas, ou encore la Côte d'Ivoire, où la Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB) exploite 23 500 hectares de palmiers et d'hévéas. Il est également présent au Nigeria (18 500 hectares), au Liberia (18 500 hectares), en République démocratique du Congo (6 200 hectares) et en Sierra Leone (12 600 hectares).



7. ORGANIGRAMME DE LA SOCFIN ET PARTICIPATION DU GROUPE BOLLORE



Nombre total d'actions émises: 14.240.000

Nombre total de droits de vote: 14.240.000

Capital (en Euros): 24.920.000

Actionnaires	Nombre de titres détenus = Nb de droits de vote	Pourcentage détenu	Date de la notification
Afico S.A. L-1650 Luxembourg	80.991	11,38 %	20-12-1999
Palmeraies de Mopoli S.A. B-1050 Bruxelles	32.000	4,49 %	20-12-1999
Twosun Fin. Establishment CH-1201 Genève	80.000	11,24 %	20-12-1999
Geselfina S.A. FL-9490 Vaduz	164.125	23,05 %	20-12-1999

**8. LETTRE DES CHEFS DE VILLAGES MEMBRES DE LA
SYNAPARCAM (ORGANISATION DES RIVERAINS
CAMEROUNAIS), 17 FEVRIER 2016**

**Les chefs des villages riverains
de la Socapalm Kienké éloignés
du centre urbain de Kribi**

Le 17, Mars 2016

**A Monsieur Yannick Vernet,
Directeur Général de la Socapalm**

Monsieur le Directeur Général,

Merci pour la correspondance Réf. : DARHJC/DAF/DG/2016/ que vous avez envoyé à l'ensemble des chefs des villages riverains de la Socapalm Kienké le mois dernier.

En référence aux propos que vous avez tenus dans la lettre, à l'instar des expressions tels que: « certains esprits « éclairés » et « omniscients » vont de village en village pour expliquer les prétendues obligations de la Socapalm contenues dans le convention de session... », Nous avons fait le choix de vous répondre pour exprimer notre sentiment et souligner l'importance de certaines questions qui restent jusqu'ici sans réponse.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que l'appui que nous avons apporté à la correspondance datée du 1^{er} février, l'a été en toute autonomie. C'est bien entendu les informations rapportées par nos populations dans nos villages respectifs qui nous ont convaincu de soutenir une telle initiative.

Nous voulons rappeler que nous sommes membres de cette association que vous dénigrez. Par conséquent, **nous nous sommes sentis offensés par la dureté de vos propos** qui frisent l'intimidation. Il n'est pas raisonnable aujourd'hui de parler de « cohabitation pacifique » alors que nous connaissons tous les fortes tensions qui existent entre nos populations et la Socapalm, et ce depuis des années, même si le climat s'est apaisé ces dernières années concernant certaines dimensions. Il n'en reste pas moins de nombreuses attentes insatisfaites au sein de nos villages que nous avons la responsabilité d'exprimer. Nous ne pouvons pas ignorer, par exemple, les altercations qui ont eu lieu le 07 Janvier 2003 entre les agents de sécurité qui assurent le gardiennage au sein de la Socapalm et jeunes riveraines, de Nkolembonda, de Nkolon, de Bidou 3 et de Bidou 2, victimes de leur violence ; ou encore les mouvements d'humeur provoqués par les vellétités d'extension de la Socapalm, qui ont conduit à la descente du sous-préfet à Nkolembonda en Avril 2013.

La Synaparcam est l'association légalisée à travers laquelle nous avons choisi d'adresser nos revendications légitimes, à l'instar de la dernière revendication relative à « *L'accès aux soins médicaux dans l'hôpital de la Socapalm pour les riverains dont les villages sont éloignés des centres hospitaliers de la ville* ».

Nous tenons également à vous rappeler quelques éléments de la Convention de Cession :

Article 8.4 : Obligations en matière de poursuite des missions de service public connexes à l'action de l'entreprise.

Article 8.4.2 :

Ces engagements sont pris notamment dans les domaines suivants :

- *la mission de service public en matière de santé, d'éducation et de logement*

Notre interprétation peut être jugée « partisane et risible », et nos attentes peuvent paraître démesurées, mais elles se fondent sur les nombreuses promesses que votre entreprise nous a faites par le passé, pour nous demander d'accepter de céder les terres que nous occupions.

Ensuite, comme vous indiquez que seuls 113 cas étaient des soins de première urgence, la deuxième question porte sur les bénéficiaires des 2218 autres interventions et leur nature.

- S'il s'agit de tout autre soin que vous listez parmi les soins délivrés par la Socapalm (surveiller la santé des travailleurs, adaptation des travailleurs au poste de travail, information et éducation sanitaires des travailleurs, formation et prévention au secourisme,...) il s'agit en effet de soins destinés aux travailleurs de votre entreprise, salariés directement par la Socapalm ou non. Mais les ressortissants de nos villages qui ne travaillent pas au sein de votre entreprise ne sont pas concernés. Ce ne sont donc pas des soins dont ont pu bénéficier nos populations en tant que simple riverains et non travailleurs, comme nous l'entendons.
- S'il s'agit bien de soins qui auraient été délivrés à des ressortissants de nos villages qui ne travaillent pas au sein de la Socapalm, et auxquels vous auriez délivré, comme vous le dites, « des actes de citoyenneté notables », de quels soins s'agit-il alors ?

Malgré une démarche rigoureuse auprès de vos services pour connaître la liste complète des soins délivrés par vos services médicaux et les conditions d'accès pour chaque service, nous n'avons malheureusement pas pu obtenir de réponse claire et complète. Nous vous remercions par avance de nous apporter ces informations complètes.

C'est en vue de maintenir ces « liens de voisinage pacifiques et durables » avec la Socapalm, que nous avons fait le choix de relayer le mécontentement grandissant de nos populations. Nous n'avons jusqu'ici pas obtenu de réponse satisfaisante de votre part. Nos populations souhaitent savoir si la Socapalm est disposée à les accueillir dans son centre médical, pour délivrer quels soins, et sous quelles conditions. Pour cela, nous vous demandons une rencontre dans les plus brefs délais. Nos représentants se tiendront disponibles pour venir vous rencontrer.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre parfaite considération.

- Ampliations : - Préfet département Océan
- Sous – préfet Kribi 1^{er}
- Sous – préfet Lokoundje



S.M BIDOU ROBERT



Couoh Clément
Chef du Village - LENDI



Nguisbouri Joachim
CHEF DE VILLAGE



S. M. Zeh Richard



SM NZIE MARC



Sa Majesté
Simone Alain Jacques

9. COURRIER DE LA SYNAPARCAM A LA SOCAPALM (FILIALE DE LA SOCFIN AU CAMEROUN), AVRIL 2016



International Alliance
Of Local Communities

**Synergie Nationale des Paysans
Et Riverains du Cameroun**

BP 103 Nkapa Cameroun

ANTENNE MBAMBOU

TEL: 663955168 / 665322346

A Monsieur le Directeur de Plantation Socapalm MBAMBOU

Le 21 avril 2016

Objet : *Présentation des revendications prioritaires des riverains des plantations MBAMBOU*

Monsieur Le Directeur de Plantation,

Nous accusons bonne réception de la correspondance que vous avez adressée aux membres de la SYNAPARCAM-Antenne de Mbambou le 29 Avril dernier.

En référence aux propos tenus dans la lettre à l'instar des expressions telles que : « ***Nous ne saurons donner suite favorable à votre demande étant donné qu'il existe déjà au sein de nos plantations une plateforme tripartite permanente de dialogue*** » et : « ***le chef du village est le seul interlocuteur légitime avec lequel nous travaillons*** », Nous avons fait le choix de vous écrire pour exprimer notre sentiment et souligner l'importance de certaines questions qui restent jusqu'ici sans réponse.

Il est à rappeler que lors de la première rencontre tripartite de Dizangue du 20 Janvier dernier, il a été demandé aux riverains (chefferie et synaparcam) par les autorités et la Direction Générale de la Socapalm, de prendre attache avec les Directeurs de plantation afin de déceler les différents problèmes qui existent et trouver si possible des solutions.

C'est ainsi dans ce cadre, que la SYNAPARCAM, association de membres, légalisée, qui est donc légitime pour défendre les intérêts des ressortissants du village Mbimbe, a rencontré une première fois votre direction, aux côtés des représentants de la Chefferie et du Comité de Développement. Vos collaborateurs nous ont alors indiqué clairement que certaines questions ne pouvaient pas être traitées en votre absence, et ainsi, certaines questions prioritaires pour nous sont restées sans réponse. Vos collaborateurs nous s'étaient également engagés auprès de nous tous, représentants des riverains présents, à nous recontacter dès que vous seriez de retour au sein de la plantation.

Cette promesse étant restée sans suite, et la nouvelle réunion de la plateforme tripartite approchant, il nous avait paru de notre devoir, en tant que l'un des groupes représentant les riverains de la

plantation de Mbambou, de rappeler ses engagements à votre direction. Ce que les autres représentants présents lors de la première rencontre ont fait ou non reste de leur ressort et ne devrait pas nous empêcher, de veiller à la bonne poursuite du dialogue entamé. Cela ne devrait pas non plus empêcher votre direction de poursuivre le dialogue social entamé le 23/03/2016. Pourtant, vous y coupez court dans votre dernier courrier.

La Direction de Mbambou n'a ainsi, depuis 2 mois, toujours pas convoqué de nouvelle rencontre avec les 3 entités représentant les riverains de Mbambou. Nous tenons à vous rappeler l'importance des revendications restées sans réponse, dites prioritaires pour nous, à savoir :

- ACCES A L'ELECTRICITE (Soutien à l'extension des cables de branchement pour faciliter aux riverains l'acquisition d'un abonnement à ENEO)
- ACCES A L'EAU POTABLE : Compte-tenu de la pollution de nos rivières à cause des activités de Socapalm et surtout le non fonctionnement véritable de la distribution d'eau, nous réclamons la construction des châteaux d'eau qui permettront de ravitailler sans conditions les différents ménages. Nous pouvons, avec vos, établir une évaluation rigoureuse du ravitaillement en eau potable auquel votre direction s'était réengagée, le 23/03/2016, et qui selon notre analyse, n'est pas effectuée de manière satisfaisante.

Votre refus de dialogue avec la Synaparcam, ainsi que le manque d'avancées concrètes sur ces questions nous interpellent d'autant plus, considérant le courrier de Bolloré daté du 4 avril dernier à l'Alliance Internationale des Riverains, dont la SYNAPARCAM est membre, et qui dit que : **« Le groupe SOCFIN investit des sommes considérables chaque année, qui se comptent en millions d'euros, pour construire des écoles, des dispensaires, entretenir des routes, fournir de l'eau potable...Tous cela en parfaite collaboration avec les représentants légitimes des communautés locales : Chefs traditionnels, les représentants du peuple [...] associations locales légalement reconnues ».**

En somme, nous revenons vers vous afin d'exiger l'ouverture d'un dialogue direct avec nous, pour apporter des réponses aux questions qui restent pendantes, d'ici la fin du mois. Il est de votre ressort de convoquer également les autres instances avec lesquelles vous désirez dialoguez, et non du notre. Nous ne parlons pas en leur nom, mais nous parlons au nom de nos dizaines de membres, ressortissants du village de Mbimbe.

Veillez croire, Monsieur le Directeur de Plantation, en l'expression de notre profonde considération.

Pour la Synaparcam-Antenne Mbambou
Le Coordinateur, KONGOLO Antoine
Ampliations :

- **Gouverneur Région du Littoral**
- **Préfet Département Sanaga Maritime**
- **Sous - Préfet Arrondissement Dizangue**
- **Chef du village MBIMBE**
- **Chef du village MBANA**



10. REPONSE DE LA SOCAPALM, AVRIL 2016

SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 45 352 530 000 FRANCS CFA
B.P. 691 Douala - Cameroun

Téléphone : (237) 33 43 77 83 - 33 43 87 26 - Tél/Fax : (237) 33 43 87 34



Mbambou, le 25 Avril 2016

SOCAPALM

Président de SYNAPARCAM,
Antenne de MBAMBOU

échange

B.P. : 103 NKAPA, CAMEROUN

Reçu le 23/04/2016

Objet : V/C du 21 avril 2016 « Demande d'audience ».

Monsieur,

[Signature]
EWANJISE SG SYNAPARCAM
MBAMBOU

Nous accusons réception de votre correspondance sus visée en objet, relative à la demande d'audience adressée au Directeur de Plantation de Mbambou.

En réponse, nous ne saurons donner suite favorable à votre demande étant donné qu'il existe déjà au sein de nos plantations une **plate forme tripartite permanente de dialogue** entre les populations riveraines, la SOCAPALM et l'Etat du Cameroun, cadre de prédilection de concertation et de dialogue.

Par ailleurs, pour ce qui concerne notre plantation de Mbambou, le Chef du village Mbimbe est le seul interlocuteur légitime avec lequel nous travaillons dans l'optique d'une cohabitation harmonieuse et pacifique avec les populations riveraines.

Recevez Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Directeur de la Plantation,



Roland LATINNE

Ampl.
Sous-Préfet/Dizangue
Chef du village Mbimbe
DG SOCAPALM
Chrono.

11. COMMUNIQUE DE PRESSE SUITE A L'ARRESTATION DE LEADERS RIVERAINS EN SIERRA LEONE, FEVRIER 2016

EMPRISONNEMENT EN SIERRA LEONE, PROCES DE JOURNALISTES EN FRANCE, LES VOIX CRITIQUES CONTRE BOLLORE REDUITES AU SILENCE

A la veille d'un nouveau procès intenté par Bolloré contre des journalistes de médias français, des organisations dénoncent l'emprisonnement le 5 février de 6 leaders des communautés locales affectées par les investissements de la SAC¹, une filiale de Socfin, société liée au groupe Bolloré.

Il y a un an, Shiaka Sama, l'un des militants arrêtés, avait été invité à Paris par le groupe Bolloré à la table des négociations pour résoudre les conflits liés à l'exploitation de plantations par des filiales de la Socfin en Afrique et au Cambodge. Aujourd'hui, il est derrière les barreaux de la prison de Bô, la deuxième ville de Sierra Leone. Avec lui cinq autres militants ont été écroués, jugés coupables de la destruction de 40 palmiers à huile. Les 6 militants emprisonnés qui nient les faits sont membres de l'association MALOA (Malen Affected Land Owners and Users Association) : à défaut de pouvoir payer une amende allant de 6500 à 13 000€ par personne, ils devront purger une peine de 5 à 6 mois d'emprisonnement.

Depuis 2011, la SAC², filiale de la holding luxembourgeoise Socfin, a obtenu 12 000ha de terres qui étaient utilisées par les agriculteurs locaux de 40 villages. Plusieurs protestations ont été réprimées : arrestation de manifestants en octobre 2011 puis en août 2012 ; tirs de la police et arrestations de manifestants le 9 décembre 2013 ; arrestations de 11 personnes suite à des heurts le 14 janvier 2015, emprisonnement de 7 membres de l'association le 8 septembre 2015 lors d'une campagne d'adhésion.

La Socfin est détenue (directement et indirectement) à 38,75% par le groupe Bolloré. Ce dernier s'est engagé à user de son influence pour résoudre les conflits fonciers. Il a reçu Shiaka Sama et d'autres représentants de communautés à Paris le 24 octobre 2014. Il s'était alors engagé à une deuxième réunion de négociation en 2015 qui n'a finalement pas eu lieu.

Shiaka Sama annonçait ses craintes quelques jours avant le verdict : « *Bolloré ne tient pas ses promesses de médiation et laisse Socfin réprimer plutôt que dialoguer. En Sierra Leone la Socfin a juré d'user de son influence pour nous mettre en prison pour avoir*

² Socfin Agricultural Company Sierra Leone Ltd : Socfin détient 59 % de SOCFINAF qui, à son tour, détient 85 % de la SAC.
Source : Socfin, Organisation, <http://www.socfin.com>

dénoncé les violations des droits des communautés dont ils se sont rendus coupables à Malen ».

Répression des militants en Sierra Leone, poursuites bâillon en France

Ce jeudi 11 février 2016 se déroule l'audience des journalistes de Bastamag, accusés de diffamation par le Groupe Bolloré suite à la publication d'un article dénonçant l'accaparement des terres et l'implication des fonds d'investissements et de grandes entreprises multinationales. Ce type de plainte, dénommée « poursuite bâillon », fait suite à de nombreuses autres déposées par les groupes Bolloré et Socfin contre des journalistes et ONG ces dernières années. La pression morale et financière de telles procédures affaiblit la liberté d'expression en France, et accentue le déséquilibre entre les défenseurs de droits ou journalistes, et les groupes tels que Bolloré.

Une mobilisation aura lieu le jour même à 17h devant la 17ème chambre du Tribunal de grande instance de Paris pour soutenir ces journalistes et exiger la libération des 6 Sierra Léonais emprisonnés. Les riverains des autres plantations des filiales de Socfin se mobiliseront également dans les jours qui viennent pour montrer leur solidarité et apporter leur soutien moral et financier.

Pour en savoir plus :

- Pour plus d'information sur le projet Socfin en Sierra Leone et l'opposition des populations locales, un rapport et une vidéo préparés par l'Oakland Institute sont disponible à:
<http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/rapportOISocfinAvril2012enfrançais.pdf>
<https://www.youtube.com/watch?v=abEdrPYqtkA>
- L'article en question dans le procès pour diffamation :
<http://www.bastamag.net/Bollore-Credit-agricole-Louis>
- Voir les appels urgents de la FIDH et de l'OMCT via l'Observatoire pour la Protection des défenseurs des droits humains, <https://www.fidh.org/en/region/Africa/sierra-leone/>
- Socfin, Sustainability Report 2014, <http://www.socfin.com/Files/media/News/Sustainability-report-2014-def.pdf>

CONTACTS PRESSE :

Sierra Leone :

Joseph Rahall (Green Scenery) : jorahall@yahoo.com - 00 232 22 220400 – Mobile : 232 76 601979

Anthony Brewah (Avocat de la défense) : 00 23276610400

France :

Arthur Manet (FIDH) : presse@fidh.org – 0033 672 28 42 94

Eloïse Maulet (ReAct) : eloise.maulet@projet-react.org - 00 33 638 01 25 94

USA :

Frédéric Mousseau (Oakland Institute) : fmousseau@oaklandinstitute.org +1 510 512 54 58



International Alliance
Of Local Communities



Confédération Paysanne



réseaux pour l'action collective transnational



Réseau Foi & Justice
Afrique - Europe

Africa Europe Faith
& Justice Network
Antenne France



un programme conjoint

OVCE fidh
Réseau SOS-Torture

L'Observatoire pour la
Protection des Défenseurs
des Droits de l'Homme

